

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°44 mai 2015

une société pour tous les âges ?

En 2014, en France métropolitaine, l'espérance de vie à la naissance atteint 79,3 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes. Au cours des 60 dernières années, hommes et femmes ont gagné 14 ans de vie en moyenne. Aujourd'hui, il est possible de gagner en qualité de vie pour tous les âges et toutes les catégories sociales. Les possibilités techniques, scientifiques et économiques de notre siècle, le permettent. C'est un choix de société majeur qui suppose d'intégrer pleinement dans les politiques mises en œuvre, la notion de société pour tous les âges.

Les réformes des retraites n'étant toujours pas assez productives d'économies, le conseil d'orientation des retraites examine des « pistes plus radicales comme celle des comptes notionnels ou d'un régime par point généralisé... Il existe donc des pistes à explorer mais elles soulèvent de nombreuses questions techniques et devront être articulées avec la gestion de l'âge. Il restera en outre le problème de la mise en œuvre et de l'acceptabilité sociale de toute réforme. »

Loi d'adaptation au vieillissement : le gouvernement Sarkozy avait ouvert ce dossier, en se limitant aux personnes âgées, dans le prolongement de la réforme régressive des retraites de 2010, afin de poursuivre sa politique néolibérale en matière de protection sociale. Avec sa loi de programmation et

d'orientation sur l'adaptation de la société au vieillissement, le gouvernement Hollande maintient la même orientation. Si quelques avancées sont à noter, nous sommes toujours face à des choix, notamment de financement, qui demeurent bloqués dans la logique de soumission à la finance.

Loi santé : c'est plus une série de diverses mesures d'ordre social et sanitaire qu'une loi cadre de santé publique. Cela n'en diminue pas le danger ! Il y a des mesures de santé publique positives mais notoirement insuffisantes et surtout sans moyens humains ni financiers pour les mettre en œuvre. La notion de service public est positive mais les contraintes financières imposées aux établissements ne sont pas remise en cause, au contraire.

Pensions : le gouvernement, pour réaliser quelques économies supplémentaires, à en croire le programme de stabilité 2015-2018, ne revaloriserait pas les pensions de retraite de base le 1er octobre prochain. Les pensions resteraient donc figées jusqu'en octobre 2016, alors qu'elles n'ont plus été revalorisées depuis avril 2013. Pour les patrons, des dizaines de milliards d'euros via le pacte de responsabilité et autre crédit d'impôts compétitivité/emploi. Pour les retraité-e-s, baisse continue du pouvoir d'achat des pensions, réduction de la couverture maladie, augmentation des impôts, de la TVA, de la CSG, création de la CASA.

C'est donc sur le terrain, avec un front du peuple, qu'il faut organiser la résistance et l'action pour un autre type de société.

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- Service public à la personne - Télémédecine page 2
- Loi Santé page 3
- Grèce - Forum européen page 4

le défi reste à relever

du service à la personne

Cette notion de service public du service à la personne s'inscrit dans le cadre de nos propositions alternatives pour compenser la perte d'autonomie depuis 2011.

Service public national et décentralisé (au niveau départemental), il cherche à répondre aux enjeux du vieillissement dans les territoires par une prise en charge qualifiée, universelle, sur l'ensemble du territoire national.

Le service public du service à la personne se décline en plusieurs facettes : développement de la dimension de compensation de la perte d'autonomie des services publics existants, création d'un nouveau service public, mise en place d'un pôle public décentralisé de l'autonomie au niveau départemental.

Développement de la dimension « compensation de la perte d'autonomie des services publics existant »

Le service public des transports, celui des logements sociaux, les administrations doivent développer des réponses aux besoins spécifiques de la perte d'autonomie. Par exemple, les douches dans les logements sociaux plutôt que les baignoires présentées comme un élément de confort dans les années 1960/1970. C'est aussi le cas de l'accessibilité des services publics des transports au niveau hauteur mais aussi des horaires adaptés... Il est donc indispensable que chaque service public actuel développe en permanence des dispositions spécifiques pour la compensation de la perte d'autonomie.

Création d'un service public du service à la personne

Nous partons du constat de l'engagement fort des aidants – et surtout des aidantes – des personnes en perte d'autonomie. Il y a aussi la forte réponse associative sur tout le territoire national. Nous considérons aussi que le développement anarchique des services privés très lucratifs de services à la personne n'est pas la solution.

Un rapport d'une parlementaire de droite a quantifié le travail des aidantes et aidants à l'équivalent de 500 000 emplois. Nous proposons donc de créer ce service public de service à la personne à partir du cadre de la Fonction publique territoriale ou hospitalière. Il s'agit de mettre en place un service public de personnels qualifié-e-s, ayant des conditions d'emploi stables et le plus possible à temps plein, des conditions de travail intégrant les contraintes du travail à domicile avec les déplacements pris en charge et sur le temps de travail, avec un accès à la formation professionnelle continue. Il faut en finir avec la précarité dramatique du personnel des structures privées actuelles. Ce service public serait en lien étroit avec les services sociaux municipaux ou départementaux, avec les services de santé ambulatoire ou hospitaliers.

Ce service public assurerait une égalité de réponse sur le territoire national et non en fonction de l'existence de structures associatives ou lucratives comme actuellement.

Économie & politique janvier/février 2015 (extraits)

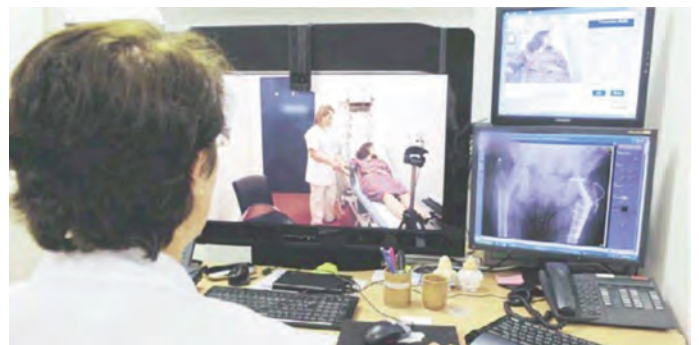
les nouvelles technologies au service des personnes en perte d'autonomie ?

Le développement de la domotique pourrait être un outil considérable pour aider la personne âgée dans ses activités quotidiennes en lui évitant l'hospitalisation : elle doit être prise en charge à 100% par la Sécurité sociale sur prescription médicale.

La place de la télémédecine dans l'organisation de soins a fait l'objet d'un rapport en 2009 par une mission qui « s'est attachée à décrire les enjeux d'un déploiement opérationnel de la télémédecine en France... » et a considéré qu'elle « peut être un bras de levier puissant pour conduire la restructuration de l'organisation des soins voulue par le législateur dans la loi HPST, dite Loi Bachelot. »

Depuis plusieurs années, des appels à projets dits « innovants » ont bénéficié de soutiens financiers pour développer et soutenir la télémédecine dans les régions. Marisol Touraine poursuit dans cette voie en avançant que « l'impact des outils utilisés doit être mesuré dans le cadre des expérimentations... de parcours coordonnés pour personnes âgées. »

C'est donc selon l'usage qu'elle pourra être considérée positive ou régressive. Cette volonté de la développer intervient dans un contexte d'austérité et ce progrès ne peut constituer à lui seul des réponses aux déserts médicaux, à l'insuffisance du numerus clausus, à l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie. Des questions subsistent aussi sur la garantie du secret médical



lors de l'usage des transmissions médicales par internet, par la possibilité de réaliser des actes médicaux par des non-médecins, sur la possibilité de pouvoir répondre à ces téléconsultations dans les hôpitaux de référence dans un contexte de manque de médecins spécialistes surchargés de travail...

Mais utilisée dans un autre contexte, la télémédecine pourrait participer d'« une intelligence globale » par les échanges et les mises en commun des connaissances issues autant des observations que des apprentissages théoriques au service de l'Humain. De plus, le développement d'une filière industrielle travaillant au développement des nouvelles technologies pour les services à la personne n'aurait-elle pas sa pertinence ?

LOI DE SANTÉ

extrait d'un entretien avec Jean-Luc Gibelin
animateur de la commission Santé/protection sociale du PCF
pour *La Revue du projet*



Vous opposez un « non de gauche » à la loi santé, notamment au regard de la situation de l'hôpital public. Qu'entendez-vous par là ?

Il n'est pas question pour nous d'exonérer la droite de ses lourdes responsabilités dans la « casse » de la santé publique. Nos critiques contre la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » sont plus que jamais légitimes et fondées surtout au regard de la poursuite de sa mise en œuvre. Notre opposition au projet actuel s'appuie sur la volonté d'une nouvelle loi qui remplace la loi « Bachelot ». Il n'est donc pas question de laisser penser que notre opposition au projet actuel aurait des points communs avec la volonté de la droite de remettre en cause encore plus le service public.

Quels seraient les jalons d'une grande loi de santé d'inspiration communiste? Comment la réflexion sur le projet communiste intègre-t-elle la dimension santé ?

Nous proposons de reconquérir le remboursement par la sécurité sociale des soins prescrits, avec le retour au 80% tout de suite, de viser le 100% pour les jeunes de moins de 25 ans et les étudiant-e-s dans la perspective d'aller rapidement au remboursement à 100% des soins prescrits par la sécurité

sociale et pour tout le monde. Bien entendu, dans les soins prescrits, nous englobons la consultation du médecin généraliste et l'ensemble des prescriptions comme par exemple la lunetterie, le dentaire, etc. Plutôt que des effets d'annonces ou des polémiques, il y a des mesures urgentes à prendre dans l'immédiat :

- Suppression des franchises et forfaits notamment imposés par la loi « Bachelot ». Ce sont des prélèvements supportés par toute la population de manière injuste.
- Réelle suppression des dépassements d'honoraires avec une revalorisation de la rémunération des médecins. L'encadrement décidé par la ministre n'a eu comme conséquence que d'inciter plus de médecins à pratiquer les dépassements d'honoraires.
- Attribution des moyens pour soutenir les centres de santé qui appliquent le tiers payant sans aide de la sécurité sociale ni de l'État. Si le tiers payant est vraiment une proposition à généraliser, il doit être d'abord financé pour les structures qui l'appliquent depuis des années mais aussi être généralisé.
- Pôle public du médicament qui permette de gagner une maîtrise publique du médicament, de la recherche à la distribution. Il faut en finir avec les profits des multinationales du médicament ; il n'est plus supportable d'avoir des remboursements partiels de médicament : soit le produit est efficace et il est remboursé à 100%, soit ce n'est pas un médicament et il ne doit plus être dans le circuit des médicaments.
- Véritables remboursements pour la lunetterie, les soins dentaires, l'audition. Il faut en finir avec l'hypocrisie du montant scandaleusement bas du remboursement de ces soins.
- Arrêt immédiat des suppressions d'activité et des fermetures de services de santé...

Les questions de santé et de protection sociale sont partie intégrante du projet communiste.



**antifascisme, défense des travailleurs immigrés
droit de vote des étrangers...**

**voilà à quoi ressemblait un tract du PCF
dans les années 70**

« Mme Le Pen parle comme un tract du PCF des années 70 ». Cette formule lâchée par François Hollande a suscité la colère bien au-delà des communistes. Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent accuse : « Je n'ose pas croire que c'est une stratégie délibérée. Mais force est de constater qu'à la volonté de mettre en permanence le Front national au cœur du débat politique et d'assimiler toute alternative à quelque chose qui lui ressemblerait de près ou de loin, s'ajoute une campagne de promotion permanente dans les médias du FN qui ne compte plus ses invitations. La banalisation permanente, plus ou moins consciente, du Front national, est une dimension inquiétante de la situation politique actuelle ».



La désinformation comme argument politique ?

La victoire de Syriza aux élections du 25 janvier 2015 en Grèce bouscule quelques données en Europe. Le mandat donné par le peuple au gouvernement est d'abord de rompre avec la logique qui a conduit à l'appauvrissement absolu de la population depuis 2010 et de répondre à une crise humanitaire sans précédent ces dernières décennies en Europe.

Le programme de Syriza prévoyait 4 points essentiels :

- la renégociation des contrats de prêts et de la dette : annulation de la majeure partie de la valeur nominale de la dette publique
- un plan national de reconstruction immédiate : mesures pour les plus pauvres, rétablissement du salaire minimum, réinstauration des conventions collectives
- la reconstruction démocratique de l'État : lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, contre la corruption, réembauche des fonctionnaires licenciés
- un plan de reconstruction productive : arrêt des privatisations, industrialisation et transformation de l'économie par des critères sociaux et écologiques.

Les dirigeants européens font bloc pour s'y opposer, car il entre en contradiction frontale avec l'ordre néolibéral



construit traité européen après traité européen, directive après directive.

L'Union européenne est devenue une machine juridique dont l'objectif est d'empêcher tout débat démocratique réel, d'exclure de la décision citoyenne les politiques économiques et sociales et de museler ainsi la souveraineté populaire.

La stratégie de l'étranglement

L'attitude des dirigeants européens peut être résumée ainsi : soit l'acceptation par la Grèce de la politique définie par l'Eurogroupe, soit la sortie de l'euro.

Ce chantage est intolérable, mais malgré une situation dramatique Syriza tient bon sur l'essentiel. Une capitulation serait utilisée pour démontrer aux autres peuples d'Europe qu'aucune alternative n'est possible et que même un gouvernement de la gauche radicale est obligé d'être raisonnable.

Agir solidairement

Ce qui se passe en Grèce ne peut laisser indifférent en France les communistes, le Front de gauche et tous les gens qui veulent affirmer qu'il y a une issue positive qui ne va ni dans le sens de la politique du gouvernement actuel, ni dans celui d'une accélération libérale avec un retour de l'UMP, ni enfin dans le sens d'un repli nationaliste.

Faire connaître ces enjeux, rompre avec la désinformation des « grands » médias, être solidaire et soutenir le peuple grec, c'est vouloir sortir des ravages provoqués par la crise, mais aussi pour une réévaluation et une révision fondamentales des politiques économiques et sociales de l'UE axées sur une austérité et des réformes structurelles du marché du travail qui ont échoué et enlèvent toute crédibilité à l'avenir d'une Europe dominée par l'orientation ultra libérale de ces dirigeants actuels.

Michel Bruneau



10 ans après le non au référendum sur la constitution européenne, la gauche européenne anti austérité vous donne rendez-vous les 30 et 31 mai à Paris pour un grand forum des alternatives

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
 PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet. Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an. **Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**